

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC1195

présenté par
Mme Piron, rapporteure et Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 59

À l'alinéa 115, substituer au mot :

« parlementaire »

le mot :

« permanente ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.